

Communiqué de presse

Pauvreté et genre

Lettre ouverte au futur gouvernement

Bruxelles, 18 septembre 2014 – L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale adressent une lettre ouverte au futur gouvernement fédéral afin d'attirer son attention sur certains éléments de la dimension de genre de la pauvreté. Dans cette lettre, l'Institut et le Service rappellent une série de constats sur des inégalités présentes dans deux branches de la sécurité sociale - le chômage et les pensions - et également en matière d'emploi. Ces constats mènent à une série de recommandations dont la nécessité d'évaluer l'impact de toute nouvelle politique, en particulier en matière socio-économique, sur l'égalité hommes-femmes (gender mainstreaming). La question de l'emploi est également centrale en ce qu'il constitue le meilleur rempart contre la pauvreté pour autant qu'il soit de qualité.

Grâce à son système de protection sociale, la Belgique a pu limiter, plus que d'autres Etats membres de l'Union européenne, les effets de la crise économique. Force est cependant de constater qu'elle ne protège pas tout le monde de la même façon. La question de l'inégalité d'accès aux droits, inhérente à celle de la pauvreté, est au cœur des réflexions menées avec les très nombreux et divers acteurs qui ont participé à l'élaboration du 7^{ème} rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale paru fin décembre 2013. L'égalité entre hommes et femmes en constitue un aspect essentiel, raison pour laquelle l'Institut a participé aux rencontres organisées par le Service.

« Le plus urgent, selon Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, est d'agir sur le maintien et l'accès des hommes et, en particulier, des femmes à un emploi de qualité et à des services publics. La question des assimilations des périodes de non travail liées aux soins ou à l'éducation (crédit-temps, congé parental, etc.) est également cruciale tant au regard de la lutte contre la pauvreté que de l'égalité entre hommes et femmes. »

Françoise De Boe, coordinatrice du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale souligne que *« si les réformes de l'assurance chômage et des pensions touchent différemment les femmes et les hommes, elles mettent en péril pour tous la protection contre la pauvreté et le maintien d'un certain niveau de vie, que sont censées offrir les allocations de chômage et les pensions »*. Elle ajoute qu' *« il est indispensable d'agir sur le statut de cohabitant aussi bien dans l'assurance chômage que dans l'assurance maladie-invalidité. Il est en effet anormal que les cohabitants, en majorité des femmes, ayant cotisé de la même manière que des assurés sociaux ayant un autre statut, se trouvent pénalisés en raison de leur situation familiale. »*

Pour plus d'informations, consultez la lettre ouverte de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale adressée au futur gouvernement fédéral sur <http://igvm-iefh.belgium.be> ou sur <http://www.luttepauvrete.be>.

Contacts presse

Pour l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Elodie Debrumetz
Rue Ernest Blérot 1
1070 Bruxelles
E-mail : elodie.debrumetz@iefh.belgique.be
Tél. : 02 233 49 47
M : 04 97 23 67 67
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Pour le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale
Maarten Huvenne
Chef de service Communication
138 Rue Royale - 1000 Brussel
maarten.huvenne@cntr.be
T +32 (0)2 212 30 02

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.

Créé en 1998 par un accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a pour mission légale d'évaluer l'effectivité des droits fondamentaux des personnes qui vivent dans la pauvreté et les inégalités d'accès aux droits ainsi que de formuler des recommandations pour restaurer les conditions de l'exercice de ces droits ; pour ce faire, il doit garantir la participation des personnes pauvres et de leurs associations aux réflexions.